Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020 Affichage : 18/06/2020

N° D'ORDRE : 2020-48

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 29

Présents: 26 SEANCE DU 15 JUIN 2020

 Pouvoirs :
 03

 Excusé :
 00

 Absents :
 00

 Qui ont pris part à la délibération :
 29

Date de convocation: 9 JUIN 2020

Etaient présents: M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain, M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure (arrivée à 18h34) – Mme BECCHINO-BEAUDOUARD Sylvie – M. LABASTIE Eric – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie –M. FRANCESCHINI Damien (arrivée à 18h35) – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

<u>Pouvoirs</u>: Mme DEFAUX Catherine pouvoir à M. VINCENT Gilles – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQET Adeline pouvoir à Mme ESPOSITO Annie.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

11-DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS DIVERS ORGANISMES

E. AU SEIN DE L'ASSOCIATION LEI MOUSSI

Monsieur le Maire expose qu'après le renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner 4 représentants pour représenter la commune au sein de l'association LEI MOUSSI.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Les délégués seront désignés par vote à bulletin secret sauf accord unanime des Conseillers Municipaux pour procéder au vote à main levée.

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

- -Mme Laure PICHARD
- -Mme Séverine MATHIVET
- -Mme Annie ESPOSITO
- -M. Romain BLANC

Après un appel à candidature, aucune autre candidature n'a été proposée.

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation des représentants à la main levée et demande l'accord des Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de voter à la main levée.

Les Conseillers suivants ont obtenu :

Mme Laure PICHARD	24 Voix
Mme Séverine MATHIVET	24 Voix
Mme Annie ESPOSITO	24 Voix
M. Romain BLANC	24 Voix

5 Conseillers Municipaux se sont abstenus (MM. CLAVE, CALMET, LE PEN, DEZERAUD, MME MONTAGNY).

Les représentants au sein de l'association LEI MOUSSI sont :

- -Mme Laure PICHARD
- -Mme Séverine MATHIVET
- -Mme Annie ESPOSITO
- -M. Romain BLANC

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 16 Juin 2020, pour extrait conforme.

Signé: Le Maire

Gilles VINCENT